

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 décembre 2004
(convocation du 8 décembre 2004)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 00 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence successivement de M. CANIVENC Doyen d'âge et de M. Alain ROUSSET, Président élu de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BOCCHIO Claude, M. BRANA Pierre, M. BREILLAT Jacques, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie-Claude, M. CARTI Michel, Mme CARTRON Françoise, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michèle, M. DAVID Alain, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAORO Michèle, M. FAVROU Jean-Pierre, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FERRILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOUDEBERT Henri, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENICAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PIERRE Maurice, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. PUJOL Patrick, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SEUROT Bernard, M. SIMON Patrick, M. SOUBIRAN Claude, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BELIN Bernard à M. SAINTE-MARIE Michel
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRON Jean-Charles (à partir de 13 H 30)
M. FERRILLOT Michel à M. BAUDRY Claude (à partir de 12 H 30)
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge (à partir de 12 H 30)
Mme ISTE Michèle à M. GUICHARD Max (à partir de 12 H 30)
M. JAULT Daniel à Mme DELAUNAY Michèle (à partir de 12 H 30)
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à partir de 12 H 30)
M. LOTHaire Pierre à M. DUCHENE Michel (à partir de 11 H 30)

M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
Mme PUJO Colette à M. QUERON Robert (à partir de 13 H 30)
M. QUANCARD Joël à M. CAZABONNE Didier
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques (à partir de 12 H 30)
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent (à partir de 11 H 00)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (à partir de 12 H 30)

LA SEANCE EST OUVERTE PAR M. CANIVENC, DOYEN D'ÂGE

Mérignac - Projet de ZAC "La Glacière" - Modification des périmètres de concertation et de prise en considération - autorisation - décision

Monsieur LAMAISON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le secteur La Glacière Mondésir à Mérignac fait l'objet depuis plusieurs années d'une réflexion portant sur sa requalification.

Par délibérations n° 99/512 du 28 mai 1999 et n° 99 /513 du 28 mai 1999, le Conseil de Communauté a d'une part ouvert la concertation concernant le projet d'aménagement du quartier, et d'autre part mis en place le périmètre de prise en considération du projet.

Depuis, l'avancement des études pré-opérationnelles menées conjointement par la Ville de Mérignac et la Communauté Urbaine concernant le projet de ZAC "La Glacière/Mondésir" a permis de définir plus précisément un périmètre opérationnel.

Les objectifs poursuivis restent inchangés et consistent à :

- Supprimer, à terme, la coupure urbaine constituée par l'avenue de la Marne,
- Développer un nouveau centre de quartier articulé de part et d'autre de la place Gambetta,
- Réaménager les espaces publics,
- Favoriser la redynamisation commerciale de l'îlot Gambetta Sud,
- Offrir un programme de logements répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat.

Le périmètre opérationnel a donc été adapté et réduit pour répondre au mieux à ces enjeux.

Le périmètre de prise en considération sera donc réduit limitant la possible utilisation par le Maire de surseoir à statuer du périmètre de projet.

La concertation se poursuivra donc à l'intérieur de ces nouvelles limites en étroite association avec Monsieur le Maire de Mérignac qui prendra toutes les mesures d'application matérielle y afférent, conformément à la délibération du 28 mai 1999. La commune a donné son avis sur la modification du périmètre de concertation par délibération du Conseil Municipal.

Le plan modificatif, en deux exemplaires, sera annexé aux dossiers de concertation actuellement en place, à savoir :

- Un à la Mairie de Mérignac
- Un au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux

Ces dossiers peuvent être consultés par le public aux jours et heures d'ouverture des bureaux en vue de recevoir ses observations et suggestions éventuelles.

Le dossier de concertation comportera, en plus des éléments déjà versés, la présente délibération,

Indépendamment de l'affichage de la présente délibération en Mairie de Mérignac et au siège de notre Etablissement Public, la publicité de cette modification sera effectuée par insertion dans le Journal sud-Ouest. La fin de cette procédure sera également annoncée par voie de presse avant la délibération du Conseil de Communauté visant à approuver le bilan.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

AUTORISER la mise en place du dossier modificatif de concertation intéressant le projet de ZAC de "la Glacière" à Mérignac.

DECIDER de modifier les périmètres de concertation et de prise en considération, selon le plan ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2004,

Pour expédition conforme,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
13 JANVIER 2005

M. Alain ROUSSET

